Association Taparau (AICP):

Siège social: Lot 76, Résidence Manaïa, Pic Vert

BP 21600, 98713, Papeete, TAHITI

A Papeete le 2 décembre 2020

Chers membres,

Conformément à l'article X des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association, qui se tiendra le jeudi 17 décembre à 17h30 heures. Dans le cadre des restrictions sanitaires, cette réunion se tiendra par visio-conférence.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Résolutions pour les plans d'action 2021
- Questions diverses...
- Élection des membres du conseil d'administration

Les membres désirant présenter leur candidature au conseil doivent se manifester dès maintenant.

En outre, conformément aux dispositions de l'article X des statuts, tous les documents nécessaires à votre information (rapport du conseil sur les activités écoulées, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits, bilan, texte des résolutions proposées) sont tenus à votre disposition au siège social pendant 3 mois.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier.

Je vous rappelle également que, en application de l'article X des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article X des statuts.

Le Président,

Patrick CHASTEL